

CONSEIL MUNICIPAL –

Le 12/10/2023 à 19h

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le douze octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg  
Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 12.10.2023

*Étaient présents* : Bruno CELLIER - Didier LENNE - Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Dominique BUSSIGNIES - Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Brigitte HARLAUX - Guy JATIVA - François LO PRESTI - Jean-Marc BERNARD – Isabelle HUBLART – Mathilde POLACCI – Florence LIENARD - Freddy SZYMCZAK

*Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration* :

Thomas HALLUIN qui a donné procuration à Guillaume CELLIER

Martine BAURIN qui a donné procuration à Claudie DURIEUX

Pierre PLACE qui a donné procuration à Dominique BUSSIGNIES

*Nomination d'un secrétaire de séance* : Mathilde POLACCI

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28/06/2023 ;
- Décision modificative n°2 BP 2023 ;
- Adhésion au SIDEN-SIAN des communes d'Avelin et Iwuy pour le département du Nord et Enquin-Lez-Guineguatte et Tortequesne pour le département du Pas-de-Calais avec transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie ;
- Délégation donnée à M. le Maire ou à son 1<sup>er</sup> adjoint, M. Didier LENNE, en vue de signer la déclaration Préalable concernant la réfection de la toiture de la salle des fêtes ;
- Tarif casse vaisselle polyvalente
- Questions diverses.

-----

### **Approbation du PV de la séance 28/06/2023**

Après lecture du Procès-verbal de la séance du 28/06/2023, l'Assemblée n'ayant pas de remarques, il est donc approuvé, à l'unanimité.

### **Décision modificative n°2 BP 2023**

M. Didier LENNE, 1<sup>er</sup> Adjoint prend la parole et informe l'assemblée des travaux à réaliser rapidement à la salle des fêtes. Il nous donne connaissance des devis en cours pour la réfection de la toiture qui s'élève :

- pour la SARL BATI PLUS à 31 507.10€ HT soit 37 808.52€ TTC
- pour la SARL SABIAUX DUBRECQ à 27 834.88€ HT soit 33 401.86€ TTC

D'autres devis sont en cours, notamment pour la dépose du plafond existant.

M. Philippe MARCHAL adjoint aux finances, prend la parole et propose la décision modificative n°2 BP 2023 pour faire suite à ces travaux, établie ainsi

En dépenses :

231/89 bâtiments communaux : 33 450 euros

En recettes :

1641 : emprunt : 33450 euros

Après votes respectifs, l'assemblée valide, à l'unanimité, la proposition modificative.

**Adhésion au SIDEN-SIAN des communes d'Avelin et Iwuy pour le département du Nord et Enquin-Lez-Guineguatte et Torquesne pour le département du Pas-de-Calais avec transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie**

Après lecture faite par M. Bruno Cellier, de la proposition d'adhésion de communes susvisées au SIDEN-SIAN, l'assemblée valide à l'unanimité l'adhésion de ces communes au SIDEN-SIAN.

**Délégation donnée à M. le Maire ou à son 1<sup>er</sup> adjoint, M. Didier LENNE, en vue de signer la déclaration Préalable concernant la réfection de la toiture de la salle des fêtes**

Après vote de l'assemblée, la délégation de signature est approuvée à l'unanimité pour la DP et tout document s'y rapportant.

**Tarif casse vaisselle polyvalente**

Il est proposé une nouvelle tarification en cas de casse de la vaisselle et ustensiles de vaisselles mis à disposition lors de la location de la salle polyvalente. Il est noté que l'assemblée aurait souhaité avoir les anciens tarifs pour comparaison.

Après vote de l'assemblée, la nouvelle tarification est approuvée à l'unanimité.

**Questions Diverses**

M. Didier LENNE, prend la parole concernant l'insécurité routière de la rue de Tonvoy et de la CD50. Il était alerté par un administré de la rue de Tonvoy se plaignant de la dangerosité de cette rue liée à la vitesse de certains usagers. Pour répondre rapidement à cette problématique récurrente, la gendarmerie de Valenciennes était sollicitée pour programmer des contrôles de vitesse dans cette rue mais également route départementale 50.

Une démarche a également été engagée auprès du Conseil Départemental – arrondissement routier de Valenciennes, pour réfléchir à ce qui pourrait être mis en place sur ces axes routiers (RD87 et RD50A).

Une rencontre a eu lieu avec ces services le 10 octobre 2023 et la conclusion en est la suivante :

- Pour la RD87 rue de Tonvoy : le profil en long ne permet pas la mise en place de chicanes ou d'écluses au regard de la visibilité et de nombreux accès riverains. Idem pour les aménagements types « plateaux » qui pourraient entraîner des problèmes d'évacuation d'eau et rampes sur la traversée du village. La pose de feux dit « récompense » semble plus adaptée pour inciter les usagés à réduire leur vitesse. La pose de panneaux équipés de flash et/ou LED est également possible pour la signalisation de dangers ponctuels.
- Pour RD50A en le centre-Bourg et les cinq quarts : une solution consisterait à compléter par un « 50 rappel » puis réaliser un aménagement de sécurité au niveau du carrefour RD50A et RD250 « les cinq quarts ». Ce carrefour est actuellement sous le régime de priorité à STOP avec priorité de la RD50A, afin de réduire la vitesse pratiquée deux solutions ont été évoquées : construction d'un carrefour giratoire ou implantation de feux de régulation. La première a été écartée pour des questions de coût (environ 200K€ à la charge de la commune). La deuxième étant envisageable moyennant une étude complète des flux avec incidence des remontées de files sur les accès existants.

M. Jean-Marc BERNARD prend la parole et demande quand la commune va remettre des cailloux sur les trottoirs de la CD50. M. Didier LENNE indique qu'actuellement la commune ne dispose plus de réserve de cailloux rouge, les sources d'approvisionnement sont tarées et qu'il est à la recherche de nouvelles pistes d'approvisionnement.

La séance du conseil est levée.

La Secrétaire,  
Mathilde POLACCI

Le Maire,  
Bruno CELLIER



